

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire 24S0038 - Acquisition de places ESBVA - Attribution du marché

N° : VA_DEC2024_418
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2122-3 du Code de la Commande publique,

décidons

De conclure le marché public « Acquisition de places ESBVA » avec SCIC ESBVA LM à VILLENEUVE D'ASCQ (59650) pour un montant annuel maximum de 77 725, 00 € HT et un montant maximum sur l'ensemble du marché de 155 450, 00 €HT.

Imputation comptable : 6232 321 5110

Politique publique (domaine-action-activité) : 11.6.1 Clubs / associations sportives

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 10 juillet 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-204238-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 24 juillet 2024